



## ÉDUCATION

Parcoursup  
« oubliée »  
les élèves  
handicapés

PAGE 13

# Parcoursup « oubliée » les élèves handicapés

Ce raté de la nouvelle plateforme d'orientation postbac suscite la colère des familles et des associations.

ANGÉLIQUE NÉGRONI  
anegroni@lefigaro.fr

**ÉDUCATION** Les lycéens handicapés sont-ils les laissés-pour-compte de Parcoursup, la plateforme d'orientation postbac qui remplace APB ? C'est ce que redoutent les associations qui s'occupent de ces quelque 5 000 élèves qui, chaque année, veulent accéder aux études d'enseignement supérieur.

À l'occasion de cette refonte du système d'orientation des étudiants, mis en place en janvier dernier, le dispositif sur mesure qui existait jusqu'alors pour ces bacheliers handicapés a disparu. Il s'agissait de commissions qui se tenaient au niveau académique : après avoir intégré leurs vœux via APB, les lycéens voyaient leur situation personnelle examinée par leurs enseignants référents et par les responsables académiques.

C'est ce traitement personnalisé qui est aujourd'hui passé à la trappe, système pourtant indispensable selon Bénédicte Kail, conseillère nationale éducation à l'Association des paralysés de France (APF). « Des élèves ont fait leur scolarité en quatre ans, d'autres n'ont pas eu de notes durant un trimestre en raison de diverses hospitalisations : tous ces parcours doivent être expliqués », dit-elle, chose qu'un logiciel ne peut comprendre et intégrer. Jusque-là, ces examens ont permis chaque année, selon elle, d'orienter les lycéens vers les établissements les plus appropriés et les plus proches de chez eux, leur handicap ayant été pris en compte. Loin, pourtant, d'être généra-

lisées à tout le territoire, ces commissions avaient été créées dans les régions les plus encombrées, comme l'Île-de-France.

**« Des élèves ont fait leur scolarité en quatre ans, d'autres, en raison d'hospitalisations, n'ont pas été notés durant un trimestre : ces parcours doivent être expliqués »**

BÉNÉDICTE KAIL,  
CONSEILLÈRE NATIONALE ÉDUCATION À L'APF

C'est le 30 janvier dernier que leur suppression en région parisienne a été indiquée. Une circulaire du recteur de l'académie de Versailles, que *Le Figaro* s'est procurée, en a fait l'annonce. « Je vous informe que les commissions académiques et interacadémiques pour l'accueil des étudiants en situation de handicap ne pourront pas être réunies cette année », est-il écrit dans cette lettre, qui poursuit : « il n'y a donc pas lieu d'effectuer, comme les années précédentes, un recensement en amont des élèves porteurs de handicap ou d'un trouble de santé invalidant ni de présenter en commission des élèves susceptibles de bénéficier d'une priorisation ».

Ce courrier qui a affolé les familles concernées intègre d'autres développements qui font bondir l'APF. Il est demandé aussi aux familles de faire en sorte de « prévoir les aménagements matériels et/ou pédagogiques » pour que leurs enfants accèdent aux éta-

blissements envisagés. « C'est parfaitement contraire à la loi », s'insurge Bénédicte Kail, en rappelant qu'il appartient à l'État de permettre l'accueil de ces élèves.

La demande de l'APF de rétablir, mais aussi de généraliser, ces commissions n'est pas isolée. Président de la Fédération des associations générales étudiantes (Fage), Jimmy Losfeld monte aussi au créneau pour présenter la même requête.

De son côté, le ministère de l'Enseignement supérieur signale que les étudiants handicapés restent pris en charge. Ils peuvent notamment, via Parcoursup, indiquer leur situation de handicap dans les brèves lettres de motivation qui accompagnent leurs vœux. Or pour l'APF, ces courriers sont la porte ouverte à de possibles discriminations cachées. « Entre deux postulants au parcours identique, l'université pourrait choisir celui qui est parfaitement autonome pour prendre ses notes et ne pas retenir celui qui a besoin d'une assistance », fait-on valoir.

Pour Olivier Vial, président de l'Union nationale interuniversitaire (UNI), il est illusoire de croire à l'utilité de ces lettres. À cause de la réorganisation du système d'orientation, certaines universités vont être, selon lui, submergées de candidatures et vont créer des algorithmes « maison » pour trier les dossiers. « Et la sélection ne se fera qu'au niveau des notes », dit-il. Conçu à la hâte, ce dispositif qui ne tient pas compte des bacheliers handicapés, réserve, assure-t-il, bien d'autres mauvaises surprises. ■